

**QUIMPER COMMUNAUTE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 10 décembre 2010
Rapporteur : Monsieur ANDRO**

N° 1 DS 10.8

**PLIE DE QUIMPER COMMUNAUTÉ : CRÉATION D'UNE ASSOCIATION ET
TRANSFERT AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Afin de répondre à 3 enjeux :

- le regroupement des structures de gestion des fonds sociaux européens (F.S.E.),
- l'élargissement des missions du P.L.I.E. à l'échelle de la Cornouaille,
- la sécurisation des postes de personnes en contrat, une association « Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi (ACTIFE) Quimper Cornouaille » est en cours de création.

L'État privilégiant le regroupement des structures, la gestion des fonds sociaux européens (F.S.E., rôle d'organisme intermédiaire) sera à partir du 1^o janvier 2011 assurée par le conseil général, qui gèrera les enveloppes F.S.E. regroupées du P.L.I.E. de Quimper Communauté et du Plan Départemental d'Insertion (P.D.I.).

L'association aura pour vocation, comme l'équipe P.L.I.E. existant actuellement au niveau du C.C.A.S., d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les bénéficiaires du R.S.A. et les demandeurs d'emploi de longue durée, et de les insérer durablement dans l'emploi. La complémentarité des équipes entre conseillers en insertion professionnelle et équipes emploi permet de privilégier l'accès en C.D.I. (même dans un contexte économique difficile) et de favoriser le maintien en emploi.

Dans une dynamique partenariale forte (conseil général, E.P.C.I. de Cornouaille, Pôle Emploi, mission locale), l'association développera ses activités sur la Cornouaille et se positionnera à cette échelle comme un outil complémentaire à l'existant. Cinq à six postes supplémentaires seront créés dans ce cadre.

Cette association sera constituée sur la base suivante :

- collège des élus (Quimper communauté, E.P.C.I. de la Cornouaille),
- collège de personnes qualifiées issues de l'entreprise (groupement d'employeurs, chefs d'entreprises, D.R.H.),
- collège des institutionnels (Pôle Emploi, la DIRECCT, Mission Locale),
- collège des structures de l' I.A.E. (l'insertion par l'activité économique),
- collège du personnel (avec voix consultative).

Les conditions sociales du transfert

L'ensemble des huit personnels contractuels C.C.A.S. est repris par l'association en C.D.I. à compter du 1^o janvier 2011.

L'association mettra en place les recrutements pour l'extension au reste de la Cornouaille dès le début 2011 pour des équipes opérationnelles au premier semestre.

Les conditions de l'intervention du conseil général :

- Quimper communauté versera sa subvention annuelle à l'association, pour le financement des actions sur Quimper communauté,
- le conseil général rajoute à son financement actuel du P.L.I.E. de Quimper communauté, la prise en charge d'un poste de conseiller en insertion professionnelle (C.I.P.), quatre conseillers I.O.D. (relation entreprise) et un poste de conseiller chargé des clauses d'insertion, plus les charges liées à l'extension d'activité,
- la communauté de commune du Pays Glazik poursuit son financement, les autres communautés de communes étant appelées à dégager des financements comparables et à mettre à disposition des lieux de permanences,
- les fonds F.S.E. attribués au conseil général abondent les financements des collectivités locales.

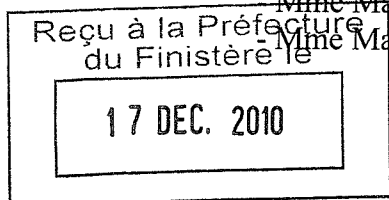
Le conseil communautaire,

1 – après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser monsieur le président à signer la convention avec l'association qui prévoit :

- le versement de la participation de Quimper Communauté soit 150 200 € à la poursuite du dispositif sur l'exercice 2011. Cette convention précise aussi que Quimper Communauté versera une partie importante de la subvention soit 100 000 € dès début janvier ;
- Une subvention d'équipement de 20 000 € ;
- La mise à disposition de l'association de l'équipement mobilier du P.L.I.E. afin que celle-ci poursuive la mission.

2 – après avoir renoncé à l'unanimité au scrutin secret, désigne, à l'unanimité, les trois personnes suivantes comme représentants de Quimper Communauté, à l'assemblée générale de l'association « ACTIFE Quimper Cornouaille » :

- M. Marc ANDRO
- Mme Martine TRESSARD
- Mme Marie-Laure LE MEUR



Le président,


Bernard POIGNANT